



Cc 66 Congés payés sur deux périodes de référence

Par **Ténervepas**, le **05/11/2025** à **20:47**

Bonjour. Dans le cadre de la cc66 nous sommes annualisés et nous donnons fin d'année tous nos congés (cp, rtt, ancienneté) pour établir le planning de l'année suivante. Je précise que notre période de référence congés est : 1er janvier au 31 décembre. En 2026 (et comme très souvent), le jour de l'an tombe en semaine et donc lorsqu'on pose notre dernière semaine de cp la semaine du jour de l'an, elle "déborde" sur la période de référence 2027 pour vendredi 1er et samedi 2 janvier. De ce fait, notre employeur nous demande de poser 4 jours de cp (28/29/30/31 décembre 2026) et les 2 autres jours sont à poser quelque part en 2026 mais un vendredi + un samedi - ensuite pour continuer nos vacances le vendredi 1er et samedi 2 janvier, il nous est demandé de poser 2 jours de cp appartenant aux cp 2027. Il va donc nous rester 4 jours à poser en 2027 (de cette semaine "entamée") mais un lundi, mardi, mercredi et jeudi.

Cette "technique" me paraît assez complexe (mais pourquoi pas